



Les Anges financiers

Investir • Entreprendre • Innover

**REGLEMENTS GENERAUX**  
**CONCOURS LES ANGES FINANCIERS**  
**2008**

## **I. Description du concours**

Le concours Les Anges financiers est un événement annuel présenté par Développement économique Canada et organisé conjointement par la Jeune Chambre de commerce de Montréal (ci-après la « JCCM ») et la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse (ci-après la « fmmj »). Il vise à promouvoir les jeunes entrepreneurs québécois, âgés de 18 à 40 ans, de toutes les sphères d'activité économique, en leur permettant d'élargir leur réseau de contacts et de convaincre des anges financiers d'investir ou de leur offrir des conseils afin de les guider dans leur projet d'entreprise.

## **II. Critères d'admissibilité**

La majorité des dirigeants ou des actionnaires principaux présentant le projet d'entreprise doivent être âgés de dix-huit (18) ans ou plus, mais de moins de quarante (40) ans au 31 décembre de l'année précédant la Soirée Les Anges financiers.

La société doit être domiciliée dans la province de Québec au 31 décembre de l'année précédant l'événement et doit être à but lucratif.

Le projet d'entreprise doit être déposé dans les délais prescrits par le concours et être soumis à toutes les étapes du processus de sélection à partir du dépôt du projet jusqu'à la présentation à la Soirée Les Anges financiers.

Le comité organisateur se réserve le droit de rejeter toute candidature qui pourrait générer un conflit d'intérêt.

## **III. Profil de l'entreprise recherchée**

- Projet viable
- Potentiel commercial important et retour sur investissement rapide
- Équipe de gestion dynamique

De plus, l'entreprise recherchée doit correspondre aux critères de l'une des deux (2) catégories suivantes :

### **Entreprise privée en démarrage**

- Entreprise en création ou en opération depuis moins de deux ans
- Entreprise qui a évolué jusqu'au stade de ses premières ventes, ses premiers clients, son premier lancement sur le marché, tout produit confondu
- Entreprise dont les besoins de financement s'élèvent à 50 000 \$ et plus
- Entreprise n'ayant pas été finaliste ou demi-finaliste dans cette catégorie au cours des éditions précédentes du concours Les Anges financiers

### **Entreprise privée en développement**

- Entreprise en activité depuis moins de sept ans
- Entreprise au stade de commercialisation avancé, projet d'expansion à l'interne ou à l'externe (achat d'équipements, embauche, projets spéciaux, développement d'un nouveau produit, d'un nouveau marché, achat d'entreprise, ...)
- Entreprise dont les besoins de financement s'élèvent à 200 000 \$ et plus

- Entreprise n'ayant pas été finaliste ou demi-finaliste dans cette catégorie au cours des éditions précédentes du Concours

Le comité de présélection et le jury de sélection se réservent le droit de classer les projets dans la catégorie la plus appropriée.

#### **IV. Modalités d'inscription**

En plus de satisfaire aux critères d'admissibilité décrits ci-dessus, une entreprise doit, pour poser sa candidature au Concours, envoyer à la fmmj le dossier d'inscription dûment complété au plus tard le 26 novembre 2007, à 17 h. Le dossier d'inscription comprend :

- Fiche descriptive du participant
- Sommaire (précision à l'annexe 1 du dossier d'inscription)
- Plan d'affaires (voir minimum requis à l'annexe 2 du dossier d'inscription)
- Curriculum vitae des entrepreneurs si non inclus dans le plan d'affaires
- Tout autre document promotionnel détaillant la nature de votre entreprise, de vos produits ou de vos services

Le dossier d'inscription fait partie intégrante des règlements.

Chaque entreprise demi-finaliste et finaliste sera appelée à se déplacer pour participer aux étapes d'évaluation détaillées au point V. Chacune recevra également deux laissez-passer donnant un accès gratuit à la soirée.

#### **V. Évaluation des entreprises et présélection des demi-finalistes**

Un comité de présélection est établi afin de procéder à l'évaluation des entreprises. Le comité de présélection doit s'assurer du respect des critères d'admissibilité énoncés dans le présent document et de l'éligibilité de l'entreprise candidate. Le comité de présélection procède à l'évaluation des entreprises candidates sur la base des informations contenues dans le dossier d'inscription. À l'aide d'une grille d'évaluation préalablement établie par le comité organisateur, une cote est attribuée à chacun des projets éligibles conformément aux critères d'évaluation. Chaque dossier est analysé par trois membres du comité de présélection. Pour chaque projet, une moyenne arithmétique des cotes attribuées par les membres du comité de présélection est calculée. Ces résultats servent à la présélection d'un maximum de vingt (20) demi-finalistes qui seront présents à la soirée. Les dossiers sont en compétition, par catégorie, les uns contre les autres.

Les vingt (20) demi-finalistes seront invités à présenter leur entreprise au comité de présélection afin de qualifier les dix finalistes. Un *coaching* individuel offert aux dix finalistes par un professionnel sera aussi fourni afin de les conseiller dans l'adaptation de leur présentation pour un auditoire d'affaires. De plus, ils seront invités à présenter leur projet au jury de sélection afin que ce dernier détermine les entreprises candidates qui se mériteront une des bourses offertes par le concours. À la conclusion de ces rencontres, les dix finalistes sélectionnés se verront attribuer cinq (5) minutes pour présenter leur entreprise lors de la Soirée Les Anges financiers.

Les dix (10) demi-finalistes qui ne se seront pas qualifiés pour l'obtention d'une bourse auront une capsule audiovisuelle de trente (30) secondes sur leur entreprise et leur projet respectif, laquelle sera présentée lors de la soirée du Concours Les Anges financiers.

Les vingt (20) demi-finalistes choisis lors du processus de présélection seront invités à participer à la soirée du Concours Les Anges financiers. Ils disposeront d'un espace de présentation pour un kiosque.

## **VI. Évaluation des finalistes et sélection des boursiers**

Un jury de sélection est établi par le comité organisateur afin de procéder à la sélection des lauréats. Le jury est composé d'acteurs de l'industrie du capital de risque, d'anges financiers et d'entrepreneurs d'expérience. Le jury rencontrera en entrevue les dix (10) finalistes déterminés par le comité de présélection. Tout finaliste qui ne peut rencontrer le jury est considéré comme ayant retiré sa candidature.

Le jury procède à l'évaluation de chaque finaliste sur la base de l'entrevue et des informations contenues dans le dossier d'inscription. Chaque membre du jury attribue, à l'aide de la grille d'évaluation préalablement établie par le comité organisateur, une cote à chaque finaliste conformément aux critères d'évaluation.

## **VII. Prix du jury**

Les finalistes du concours Les Anges financiers bénéficient, outre la notoriété qu'ils retireront de l'événement, des avantages suivants :

- Les dix (10) finalistes auront la chance de présenter leur projet pendant cinq (5) minutes devant l'auditoire de la Soirée Les Anges financiers. Les dix (10) demi-finalistes profiteront d'une visibilité au moyen de capsules vidéo sur leur entreprise diffusées lors de la Soirée.
- Tous les demi-finalistes et finalistes (un maximum de vingt (20)) se verront attribuer un espace de présentation afin de promouvoir leur projet d'entreprise durant l'événement.
- Les représentants de ces entreprises recevront une formation professionnelle visant à mieux définir et orienter leur présentation devant un auditoire d'affaires.
- Au cours de la Soirée Les Anges financiers, les demi-finalistes et les finalistes auront l'occasion de rencontrer des investisseurs et conseillers potentiels.
- Chaque finaliste sera éligible à l'obtention de l'une des cinq (5) bourses attribuées par le jury de sélection dans les catégories suivantes :
  - *Entreprise en démarrage* : entreprise relevant de cette catégorie selon les critères fournis à la section III des règlements.
  - *Entreprise en développement* : entreprise relevant de cette catégorie selon les critères fournis à la section III des règlements.
  - *Coup de cœur* : entreprise ayant retenu l'attention du jury au cours du processus de sélection.
  - *Innovation* : entreprise se démarquant particulièrement au plan de la recherche et du développement.

- *Président d'honneur* : entreprise ayant retenu l'attention du président d'honneur du concours.
- Chaque finaliste sera éligible à l'obtention de l'une des cinq (5) bourses attribuées par le jury de sélection dans les catégories : *Entreprise en démarrage, Entreprise en développement, Coup de cœur, Président d'honneur* et *Innovation*.
- Tous les demi-finalistes et finalistes (un maximum de vingt (20)) profiteront de la visibilité médiatique entourant le concours.

Les noms des lauréats seront dévoilés lors de la Soirée Les Anges financiers.

### **VIII. Confidentialité**

Les membres du comité organisateur, du comité de présélection, du jury et toute autre personne ayant pris connaissance de tout document concernant un candidat doivent signer un accord de confidentialité et de non divulgation (*Non-disclosure agreement*) afin de respecter la confidentialité des informations qui leur sont transmises dans le cadre du concours Les Anges financiers.